

Disparition d'un septuagénaire à Port-Gentil

Simon Oke introuvable depuis deux mois

SCOM
Libreville/Gabon

LES habitants du quartier Adouma, dans le deuxième arrondissement de Lambaré, sont sans nouvelle, depuis le mois d'octobre dernier, de l'un des leurs, Simon Oke, 71 ans. Des sources proches de sa famille indiquent que le sexagénaire se serait rendu à Port-Gentil pour percevoir sa pension-retraite.

Ses proches attendent, mais en vain, son retour. D'autres sources affirment pourtant qu'il est bien arrivé dans la capitale économique où il a été accueilli par sa fille installée au quartier "Aux Champs". Par la suite, Simon Oke serait sorti, le lendemain, pour ne plus jamais réapparaître. Face à cette disparition étrange, ses proches vont entamer des recherches, notamment dans les commissariats de police, les morgues de Port-Gentil et



Photo : DR

après d'autres membres de la famille à travers le pays. Mais toujours aucune trace du vieil homme. Le septuagénaire a-t-il touché sa pension ? Était-il en

compagnie d'une autre personne pendant l'opération à Port-Gentil ? Aurait-il été victime d'un braquage après perception de son argent ? Autant de questions auxquelles les Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge de l'investigation devront apporter des réponses, pour rassurer les membres de la famille qui refusent, pour l'instant, de penser au pire. Affaire à suivre.

Simon Oke quelque temps avant son départ à Port-Gentil.

Après la disparition de près de 18 millions de francs du coffre-fort de Sigalli de Moanda

La cheffe de succursale incarcérée à la maison d'arrêt de Franceville

Styve Claude ONDO
MINKO
Libreville/Gabon

Malgré une plainte initiée par ses propres soins et déposée au commissariat de police, c'est plutôt vers la responsable de Sigalli-Moanda que les premiers soupçons se sont orientés.

LA responsable de la succursale de Sigalli de Moanda, N.C.M., vient d'être placée sous mandat de dépôt, après la récente disparition, du coffre-fort de cette société de distribution des produits laitiers, de la somme de 17 millions 440 mille 935 francs. La mise en cause est poursuivie pour négligence, faute professionnelle et déclarations mensongères auprès des Officiers de police judiciaire (OPJ). D'après des sources autorisées proches de ce dossier, l'élément déclencheur de



Photo : DR

La toiture de l'agence Sigalli-Moanda par laquelle les malfrats seraient passés...

cette affaire est l'irruption, courant octobre dernier, de deux employés de Sigalli au commissariat de Moanda. Envoyés par leur cheffe N.C.M., ils viennent signaler aux policiers un vol aggravé commis par des personnes non identifiées. Des flics sont aussitôt dépêchés sur les lieux, au quartier "Carrefour-de-Douanes", aux fins de constater l'infraction. Par la suite, une plainte est

déposée par N.C.M. C'est le début d'une longue enquête. Malheureusement pour elle, les premières conclusions de l'investigation orientent les enquêteurs vers la responsable de Sigalli-Moanda, à cause des déclarations accablantes faites par un agent de sécurité. « Ce n'est pas la première fois que cette représentation est visitée par les malfrats. Puisque le bureau de



Photo : DR

... pour faire main basse sur le contenu de ce coffre-fort.

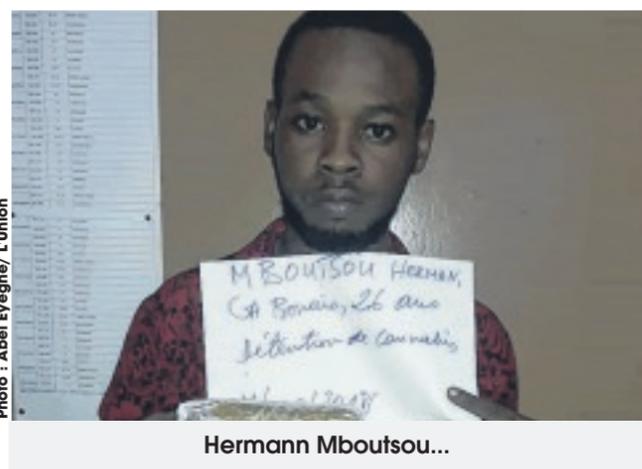
la mise en cause ne garantissait plus les conditions de sécurité au sortir du premier vol, il revenait à la cheffe de faire montre de plus de responsabilité, en ne conservant plus de fortes sommes d'argent dans le coffre-fort dévalisé », déclare-t-on du côté des services chargés de l'enquête. **NEUTRALISER LES COMPLICES** • Mieux, poursuit notre informateur : « Cette conscience professionnelle

exige à N.C.M. de procéder régulièrement aux transactions bancaires, d'autant plus que le montant imposable à verser doit être égal ou supérieur à 1 million de francs, et que le fonds de caisse devrait être de l'ordre de deux cent mille francs. » D'après l'investigation, la responsable aurait donc eu le temps matériel nécessaire pour procéder au versement de l'argent

disponible dans le coffre-fort auprès d'un établissement bancaire. Car le jour du vol, l'agence a fermé ses portes vers 15 heures, et la banque plus d'une heure plus tard. Fait pour le moins curieux, les flics n'ont trouvé sur les lieux aucun outil ayant éventuellement servi à forcer l'ouverture du coffre-fort en question. Pour ces derniers, les auteurs de cet acte peuvent bien avoir tout simplement utilisé les clés de la responsable pour faire main basse sur le coffre et son contenu. « Ils seraient ensuite allés l'éventrer hors de l'établissement sans scrupule, avant de le ramener dans le bureau pour simuler ce vol », croit savoir une source militaire. En conclusion de l'enquête, les OPJ n'excluent donc pas que, vu le mode opératoire, les auteurs de ce casse aient bénéficié de la complicité manifeste de personnes bien introduites à Sigalli-Moanda.

Lutte contre la drogue

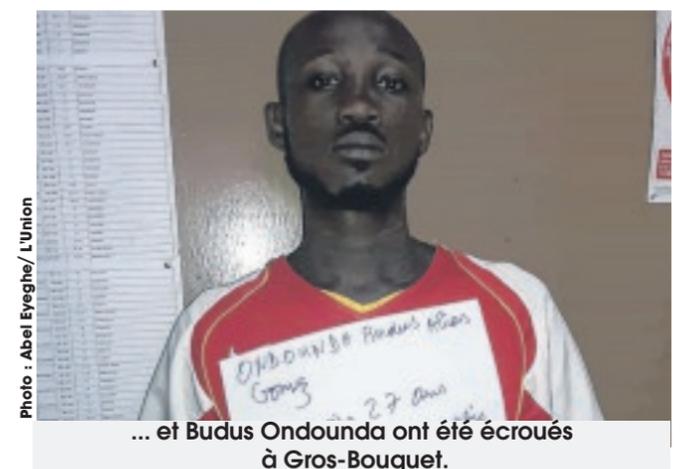
Des dealers présumés neutralisés à Ntoun



Hermann Mboutsou...



...Jean-Yvan Mayaket...



... et Budus Ondounda ont été écroués à Gros-Bouquet.

AEE
Libreville/Gabon

TROIS dealers présumés établis à Lambaré et Mouila, de retour de Libreville où ils venaient de se ravitailler en drogue, ont été interpellés la semaine dernière au poste de

contrôle de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoun. Ils étaient sur le point de regagner leurs localités respectives. Ces individus ont pour noms Jean-Yvan Mayaket, un élève de 18 ans, Hermann Mboutsou, 26 ans, et Budus Ondounda, 27 ans. Lors de leur arrestation, ils avaient sur eux plusieurs

plaquettes de Tramadol, les fameux Kobolos. Mais aussi des boîtes de chanvre indien. Ils auraient donc mis à profit leur court séjour à Libreville pour se ravitailler. A en croire les intéressés, «cette drogue (leur) sert uniquement dans le cadre d'une consommation domestique.» Mais un mem-

bre du corps judiciaire n'en croit pas un seul mot, assimilant cette déclaration à de la diversion. Ce fonctionnaire affirme que depuis un certain temps, de nombreux dealers choisissent la province de l'Estuaire pour s'approvisionner en gros en Tramadol et autres drogues dures. « La se-

maine écoulée, une dizaine de ces dealers et détenteurs de drogue ont été interpellés au poste de contrôle de Meyang à Ntoun », ajoute notre informateur. « ... à leur corps défendant, beaucoup de ces dealers présumés font croire que comme ils travaillent dans des chantiers agricoles et forestiers, ils se procurent

ces stupéfiants tout simplement pour des usages domestiques, car ils en ont besoin pour avoir plus de force », explique notre source. Jean-Yvan Mayaket, Hermann Mboutsou et Budus Ondounda ont été placés en détention préventive à Gros-Bouquet.

Photo : Abel Eyeghe/ L'Union

Photo : Abel Eyeghe/ L'Union

Photo : Abel Eyeghe/ L'Union